

n° 3

Décembre
2018

Furesta di Corsica

Journal semestriel d'information des propriétaires forestiers



Dossier spécial:
le Chêne-liège
essence médi-
terrannée

3

***Matsucoccus
feytaudi*** : la
cochenille du
pin maritime

7

INNOV'ILEX un
projet promet-
teur pour le
Chêne vert

10



Furesta di Corsica

Services

écosystémiques

n° 3

Décembre
2018

Chaque propriétaire forestier doit en avoir conscience. Son bois ou sa forêt, quelque soit sa surface, contribue à la création de « services écosystémiques » et de ce fait, participe aux fonctions environnementales essentielles à la vie : l'eau, l'air, la séquestration du carbone, la protection des sols, la préservation de la biodiversité.

Au-delà de la première fonction bien connue de la forêt qui est la production de bois valorisé économiquement par la coupe et sa mise en marché ; au-delà de la deuxième fonction de la forêt qui est l'accueil social par la découverte du milieu, du patrimoine, la pratique de loisirs de plein air ; la forêt, du fait même de sa présence, produit un certain nombre d'actions sur l'écosystème et assure la qualité et la pérennité de la vie des hommes sur la terre.

Ce que l'on appelle les « services écosystémiques de la forêt » sont par définition gratuits et sont rendus dès lors que la forêt existe et est gérée.

C'est lorsque l'action de l'homme vient à contrarier ceux-ci, par de mauvaises pratiques liées à l'aménagement de l'espace, à l'activité industrielle, au mode d'exploitation de certains territoires, que les déficits qui affectent cette contribution des forêts viennent alerter notre conscience et nous imposent alors de rectifier un certain nombre de ces politiques.

La forêt occupe en Corse plus de la moitié de sa superficie et les ¾ sont de la forêt privée. C'est dire le rôle que nos parcelles privées jouent dans cette fonction environnementale majeure.

Le réchauffement climatique vient s'ajouter aux effets anciens de la déprise du milieu rural. Notre responsabilité de détenteur de forêts doit nous alerter pour que les politiques publiques intègrent ces besoins : la gestion durable des forêts est inscrite dans la loi et nous devons la mettre en œuvre. Nous le devons aux générations futures. Mobilisons nous pour faire entendre ce besoin.

Daniel LUCCIONI

Président du CRPF de Corse

Sommaire

- Dossier spécial : le chêne-liège en Corse p. 3
- DSF : La cochenille du pin maritime p. 7
- L'interview p. 8
- INNOV'ILEX p. 10
- Parole au Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Corse p. 11
- Actualités et informations diverses p. 12

UN NOUVEAU SITE

pour l'autoformation des propriétaires forestiers :

www.jemeformepourmesbois.fr

Ce site, issu d'une collaboration entre Fransylva et le CNPF, donne accès à différents films et tutoriels permettant de découvrir les bases de la gestion forestière, et est structuré en plusieurs catégories : « mieux connaître et entretenir ses bois », « savoir vendre les bois », « préserver et valoriser les richesses naturelles », « connaître les démarches administratives ». Le site comporte actuellement une vingtaine de ressources de niveau « découverte », et sera progressivement enrichi, avec différents niveaux d'approfondissement.



Le Chêne-liège : une essence forestière emblématique en Méditerranée

3ème essence la plus représentée en Corse, le chêne-liège est à 99 % en forêt privée. Cet arbre typique de la Méditerranée est présent majoritairement en Corse-du-Sud, cœur de son exploitation historique, mais on le retrouve également en Haute-Corse.

La suberaie possède un fort potentiel en Corse de par la renommée de la qualité de ses produits. A l'heure actuelle on estime que seulement 20 441 ha sont exploités (IFN, 2006) soit moins d'un tiers de la surface totale des subéraies. Malgré un potentiel de production qualitatif et quantitatif, la subéraie corse reste largement sous-exploitée.

La majorité des subéraies de production se situe en Corse-du-Sud, plus précisément dans la région de Porto-Vecchio, bien qu'il existe d'importantes surfaces boisées de chênes-lièges en Haute-Corse. 46 % de la production se font dans la région de Porto-Vecchio et dans le Sartenais, tandis que 25 % ont lieu sur la Côte Orientale (GROENE, 1983 ; PIAZZETTA, 2005).

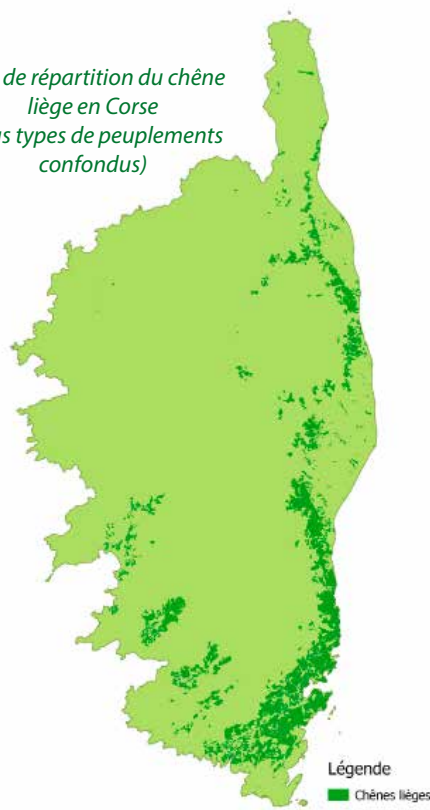
Culture ancestrale, le marché du liège fut particulièrement florissant à la fin du XIXème siècle, avant de péricliter à cause de l'exode rural, des guerres successives, et de la chute du prix du liège suite à l'augmentation du coût de la main d'œuvre française. Dans certaines microrégions de Corse autrefois très productives, l'augmentation de la concurrence du liège étranger (Sardaigne, Portugal, Espagne, Maghreb) a conduit peu à peu à

l'abandon des subéraies ce qui a eu pour conséquence leur envahissement par le maquis dû au manque d'entretien. L'âge d'or de l'exploitation du chêne-liège en Corse a été atteint dans les années 1960, mais les politiques locales veulent renouer avec ce passé florissant en mettant en place un plan de relance de la filière bois dans la région. En effet, depuis cette période la Corse subit la très forte concurrence de l'Espagne et du Portugal caractérisée par une baisse d'activité du secteur liège sur l'île et en particulier de la fabrication de bouchons et par le démarrage d'activités industrielles

nouvelles. En 1965, s'ouvre une entreprise fabriquant des bouchons et de l'aggloméré noir pour l'isolation aux environs de Bastia qui a fonctionné jusqu'à la fin des années 1970. Une entreprise similaire ouvre ses portes l'année suivante à Ajaccio et relaie l'atelier de fabrication de bouchons de Porto-Vecchio, tandis qu'à Ghisonaccia d'autres débouchés s'ouvrent fondés sur le béton de liège (Source : Service Régional d'Aménagement Forestier, 1983). La production actuelle du liège en Corse est de 1100 tonnes par an. En 2015, la récolte a été estimée à 6 000 quintaux, ce qui correspond à 10% de l'accroissement annuel, soit deux fois moins que 5 ans auparavant (discussion ODARC) et 25 % de moins qu'il y a 25 ans (25 000 quintaux en 1990). Il faut savoir qu'un arbre de 25 cm de diamètre produit 8 kg de liège et un arbre de 65 cm de diamètre produit 40 kg de liège récoltables tous les 10 à 12 ans. Suivant le type de peuplement liège la production de liège femelle varie de 5 à 200 quintaux à l'hectare.



Aire de répartition du chêne liège en Corse (tous types de peuplements confondus)



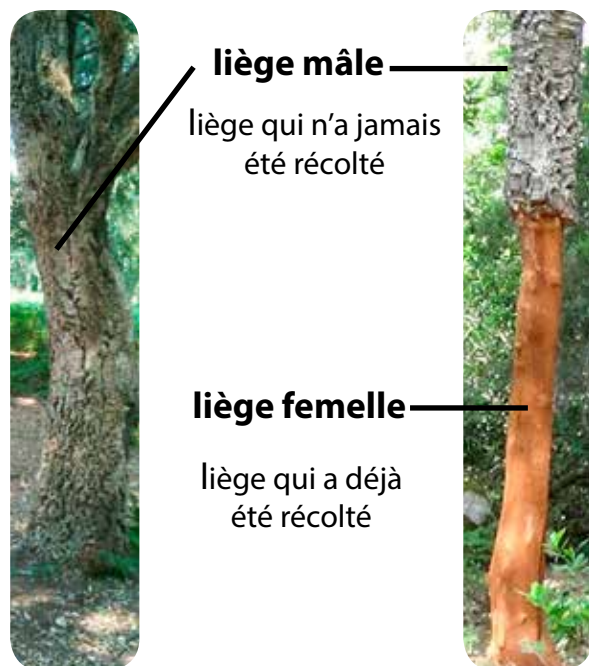
l'abandon des subéraies ce qui a eu pour conséquence leur envahissement par le maquis dû au manque d'entretien. L'âge d'or de l'exploitation du chêne-liège en Corse a été atteint dans les années 1960, mais les politiques locales veulent renouer avec ce passé florissant en mettant en place un plan de relance de la filière bois dans la région. En effet, depuis cette période la Corse subit la très forte concurrence de l'Espagne et du Portugal caractérisée par une baisse d'activité du secteur liège sur l'île et en particulier de la fabrication de bouchons et par le démarrage d'activités industrielles

En Corse, le Chêne-liège (*Quercus suber* L.) occupe 30 000 ha de peuplements purs. Sa présence est néanmoins estimée à 65 000 ha tout peuplements confondus (purs, mélangés et maquis - détails page suivante).

Il est particulièrement adapté au climat méditerranéen, tempéré à hiver doux, et est de ce fait présent du littoral à 700 m d'altitude. Le Chêne-liège n'est absolument pas adapté à un sol calcaire ou engorgé d'eau. Cette essence de pleine lumière qui apprécie l'humidité de l'air, craint néanmoins le froid.

Qu'est-ce que le liège ?

Le liège est la partie externe et homogène de l'écorce du chêne-liège protégeant l'arbre des insectes, des incendies, du froid et des événements climatiques. Il lui permet également de respirer par l'intermédiaire de minces canaux appelés lenticelles. Cette écorce élastique, imperméable et bon isolant thermique est constituée de cellules mortes aux parois imperméabilisées par un composé chimique appelé subérine. On distingue deux types de liège :



- La première récolte est appelée démasclage : quand le tronc a atteint 25 cm de diamètre.
- Le liège femelle de première levée est appelé rusquet, il correspond au liège de première reproduction. Il est récolté 10 à 12 ans après le démasclage mais n'est pas de bonne qualité pour du bouchonnage (réalisation de bouchons).
- Le liège suivant ces deux opérations est appelé liège de reproduction. Une croissance lente assurera un liège de haute qualité, il sera levé tous les 10 à 12 ans en Corse.
- Tous les types de liège sont valorisables mais chacun a un débouché spécifique selon sa qualité. Leurs prix varient donc en fonction de celle-ci.

Quels produits fabrique-t'on avec du liège ?

Liège mâle, brûlé, surépais, rebuts de liège bouchonnable

- Granulés servant à la fabrication de panneaux d'isolation, d'étanchéité
- Bouchons reconstitués avec du liège surépais

Liège femelle

- Bouchons (pleins ou agglomérés)
- Industrie de la mode (sacs, chaussures, vêtements, accessoires)
- Divers objets (ex : volant de badminton, flotteur pêche...)



Planches de liège

Photographie : ©CRPF de Corse

Les peuplements de chêne-liège en Corse

En Corse en forêt privée, les peuplements de chêne-liège, appelés suberaies, sont principalement gérés pour l'exploitation du liège. Les suberaies peuvent être pures, c'est-à-dire uniquement composées de l'essence, ou mélangées avec d'autres, il est alors possible d'observer le chêne-liège dans différentes formations végétales :

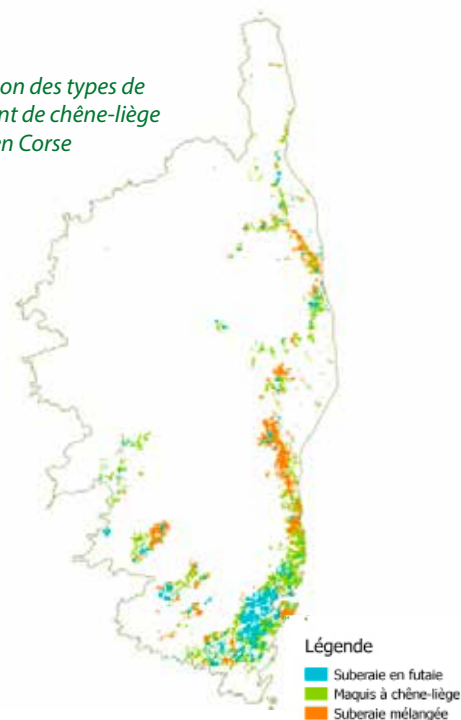
- **Les suberaies très claires** : peuplements purs ayant une densité inférieure à 100 arbres à l'hectare. La densité de ces peuplements est trop faible pour envisager une gestion immédiate en futaie. L'objectif de ce type de suberaie est de constituer un peuplement d'avenir en réalisant une rénovation visant à augmenter la densité en favorisant la régénération.

- **Les suberaies claires à denses** : peuplements purs ayant une densité supérieure à 100 arbres à l'hectare. Si le peuplement est jeune il pourra être géré en futaie, dans le cas d'un peuplement abandonné il devra passer par une phase de rénovation. Celle-ci passe par l'élimination du maquis, la désignation des tiges d'avenir et la réalisation, si nécessaire, d'une éclaircie à leur profit puis d'un élagage. Les arbres jeunes pourront également être mis en production (levée du liège mâle). Sur les arbres plus anciens déjà en production, il est nécessaire de lever le liège dégradé.

- **Les suberaies mélangées** : peuplements denses dans lesquels le chêne-liège est en mélange avec le chêne vert, le pin maritime ou encore le chêne blanc. Il en existe plusieurs types selon l'essence dominante. Le choix d'une gestion en faveur du chêne-liège dépendra de son importance au sein du peuplement, si sa densité est supérieure à 100 arbres à l'hectare il sera intéressant de favoriser la suberaie, dans le cas contraire on lui préférera les autres essences.

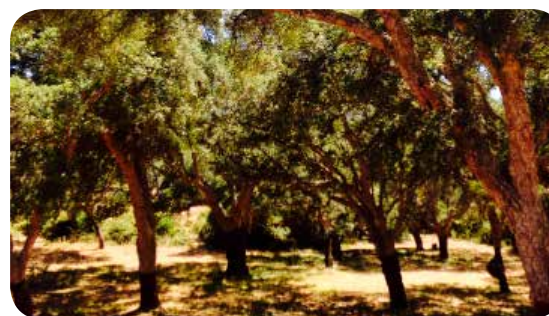
- **Les maquis à chêne-liège et chêne vert** : peuplements où le maquis haut est très abondant. Sans action de sylviculture, le peuplement évoluera naturellement vers un peuplement de chêne vert au détriment des chênes-lièges dont seuls quelques individus subsisteront. Il est possible de travailler au profit des bouquets de chênes-lièges les plus prometteurs.

Répartition des types de peuplement de chêne-liège en Corse



Suberaie claire dans le Taravo

Photographie : ©CRPF de Corse



Suberaie dans l'Extrême-Sud de la Corse

Photographie : ©CRPF de Corse



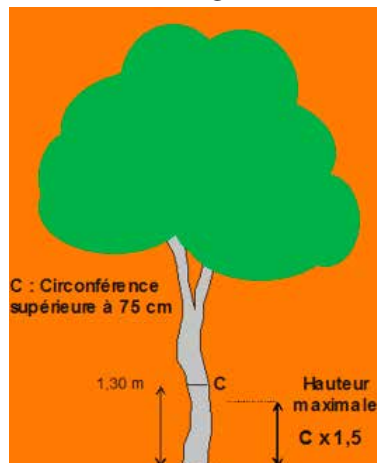
Maquis à chêne-liège sur la commune de Sartène

Photographie : ©CRPF de Corse

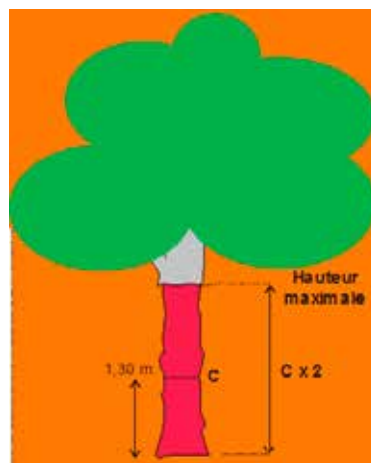
La récolte du liège

QUAND EFFECTUER LA RÉCOLTE DU LIÈGE ?

Démasclage : levée du liège mâle



Lorsque le liège mâle a atteint une circonférence de 75 cm sur écorce à 1,30 m du sol (arbre de 25-30 ans.)



Quand le liège a atteint 3 à 4 cm d'épaisseur.

Rotation des levées tous les 10 à 12 ans.

En période de levée, le leveur effectue régulièrement un test de décollement afin de voir si l'écorçage est possible.

ESTIMER LE POIDS DU LIÈGE SUR PIED

Pour un arbre en production, on utilise la formule simplifiée suivante :

$$P_{\text{arbre}} = 22 \times C^2 \text{ ou } P_{\text{arbre}} = 220 \times D^2$$

Avec P : Poids frais du liège femelle estimé en kg

C : Circonférence à 1,30 m sous écorce en m

D : Diamètre à 1,30 m sous écorce en m

Cette formule est valable si le liège est âgé de 10 à 12 ans et si la hauteur de planche est respectée (inférieure à 2 x C).

LES BONNES PRATIQUES

Récolter le liège sur des arbres sains.

Préférer une récolte en début de journée (6h-14h).

Il est déconseillé d'écorcer des arbres ayant une épaisseur de liège inférieure à 1,8 cm, ainsi que des branches charpentières inférieures à 70 cm de circonférence.

Récolter le liège en dehors des extrêmes climatiques et sanitaires : vents forts, chauds et secs, sécheresse importante et forte chaleur caniculaire, pluie, attaque de parasites (Bombyx, platype,...).

Désinfecter les outils entre chaque parcelle avec des produits autorisés par le Code International des Pratiques Bouchonnières (CIPB).

Eviter de mettre les outils de levée en contact avec la terre.

Les rotations de levée ne doivent pas excéder 15 ans. Les longues rotations favorisent l'apparition de tâches jaunes et autres altérations du liège.



Levée de liège dans la région sartenaise en 2017

Photographie : Orso CERANTICRIFF de Corse

Période de levée du liège

Janvier	Février	Mars
Avril	Mai	Juin
Juillet	Août	Septembre
Octobre	Novembre	Décembre

Vert = bon Orange = moyen
Rouge = mauvais

Suite au passage d'un feu il est conseillé d'attendre 5 ans avant de démascler/lever le liège brûlé.

Dans un contexte de risque incendie fort (bord de route, sous-étage présent,...) appliquer sur de grandes parcelles la règle du tiers des arbres tous les 3 à 4 ans.

La cochenille du tronc, *Matsucoccus feytaudi*, agent de dépérissement du pin maritime en Corse

Historique

La cochenille a provoqué dans les années 60, le dépérissement des forêts de pins maritimes du département du Var, avec une surface de 120 000 hectares de pins détruits ou coupés. En Corse, elle sévit depuis sa détection en 1994 dans la région de Ponte-Leccia.

Biologie de l'insecte

Strictement présente sur pin maritime, la cochenille est un insecte piqueur-suceur de petite taille (1 à 4 mm). Au printemps, les petites larves se fixent au fond des infractuosités de l'écorce du tronc et des grosses branches. Pour s'alimenter, elles enfoncent leurs stylets dans les tissus vivants du végétal.

Dégâts sur l'arbre

Matsucoccus feytaudi ne provoque pas la mortalité directe des pins. En phase épidémique, les arbres peuvent abriter plusieurs dizaines de milliers d'individus sur le tronc. Pour ce défendre l'arbre réagit aux piqûres en exsudant de la résine afin de limiter la fixation des larves dans les fissures de l'écorce. Ce stress physiologique, associé aux épisodes de sécheresse hydrique, occasionne un affaiblissement important des arbres, les rendant vulnérables au cortège d'insectes xylophages secondaires comme le pissode, les scolytes et la pyrale du tronc. En phase épidémique, les arbres les plus sensibles n'en réchapperont pas. Le suivi depuis 2002 de placettes par le DSF au cœur du foyer de Ponte-Leccia montre un taux

de mortalité globale de l'ordre de 35 % des arbres. Les mortalités sont plus marquées sur les stations défavorables, plus sèches et plus chaudes (altitude inférieur à 500m). La vigueur des arbres (sols et bilan hydrique) est un critère majeur de survie aux infestations des ravageurs secondaires.

Situation en corse

Actuellement, la cochenille est présente sur l'ensemble de la Haute-Corse, le front d'extension vers le sud se situe le long d'une ligne approximative entre Solenzara et Ajaccio. Les massifs de l'Ospedale, Bavella (Zonza), Valle-Male sont toujours indemnes.



Matsucoccus f. adulte mâle en posture d'appel

Photographie : J. RIOM ©INRA

Lutte contre la cochenille

Par la Sylviculture

Les expériences acquises antérieurement montrent que la lutte au moyen de produits insecticides est inefficace contre la cochenille.

Mais il semble que la méthode la plus prometteuse, consiste sans doute à identifier les arbres qui présentent une résistance naturelle à l'insecte. Divers critères sont retenus par l'INRA, comme l'épaisseur de l'écorce, la vigueur de l'arbre et sa capacité à réagir à l'agression. Sur le terrain un traitement sylvicole des peuplements infestés pourrait alors être pratiqué pour éliminer les

arbres les plus sensibles, à partir desquels l'épidémie se propage. Trois types d'opérations sont envisageables (JACTEL et al,2005) :

- Eclaircie préventive : coupe de bois sur lesquels l'insecte peut se reproduire facilement (arbres de faible diamètre et faible épaisseur d'écorce)
- Eclaircie sanitaire : coupe des arbres avec coulures de résine qui représentent des sources de contamination et des sites favorables à la ponte de scolytes. La suppression des arbres fortement atteints par la pyrale du tronc n'est pas prioritaire car ils ne constituent plus de sources de cochenilles
- Eclaircie sylvicole classique : favoriser la croissance des arbres et leur vigueur

Perspectives de lutte biologique

A l'instar de la lutte contre le cynips du châtaignier avec les lâchers de *Torymus*, une coccinelle du Portugal *Iberorhizobius rondensis* a fait l'objet d'une étude par l'INRA de Bordeaux en vue de son utilisation éventuelle comme agent de lutte biologique contre le *Matsucoccus* en Corse. Cette étude d'impact a reçu un avis favorable de l'ANSES en 2016, le dossier est actuellement à l'étude au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Orso CERATI

Technicien forestier - Référent DSF



Forêt de Pineto en 2013

Photographie : Orso CERATI ©CRPF de Corse

Si vous observez ce type de dégâts près de chez vous contactez :

Orso Cerati - Technicien du CRPF de Corse - Référent DSF 06.83.09.27.67 ou la FREDON Corse 04.95.26.68.81

Furesta di Corsica - n° 3 - décembre 2018

Jean-François GUIDERDONI, propriétaire dynamique

Propriétaire avec son épouse de 1,5 ha de forêt sur la commune de Petreto-Bicchisano, Jean-François Guiderdoni qui possède un peuplement mélangé de chênes-lièges et de chênes verts a fait le choix de lever le liège en 2018. Petite par la taille mais grande par son intérêt, cette forêt nécessite un entretien important et entre dans le cadre de leur activité d'agritourisme environnemental.



Photographie: J.F. GUIDERDONI

Comment êtes-vous devenu propriétaire forestier?

A notre retour en Corse en 2012, nous étions à la recherche d'un lieu de vie isolé, proche de mon village familial et surtout proposant de l'espace et un environnement naturel de qualité, à la fois pour nos enfants et pour notre projet d'agritourisme. Le lieu que nous avons trouvé s'est trouvé receler cette zone forestière qui ajoutait au charme et la biodiversité du lieu.

Possédez-vous un document de gestion durable? Si oui pouvez-vous m'en parler ?

Oui, la coopérative nous a orienté vers la mise en place d'un RTG, document de gestion qui correspond pour notre taille de propriété forestière. C'est à la fois un document « obligatoire » dans le cadre d'une démarche PEFC et plus généralement d'une démarche écologique et d'agréments dans le domaine du développement durable mais c'est également un réel document de travail qui nous permet de définir avec la coopérative les interventions nécessaires pour, tout d'abord, réhabiliter notre espace de chênes-lièges puis permettre par un entretien régulier la croissance de cette suberaie à long terme. C'est une bonne base qui nous a permis de réaliser, en tant que néophytes, ce que demandait en terme d'entretien, une forêt, et également quel était son potentiel à court et long terme.

Pourquoi avez-vous adhéré à la coopérative forestière SILVACOOP?

Nous avons tout de suite été séduit par la démarche très pragmatique de la coopérative, l'approche à la fois très professionnelle et pédagogique, qui nous a permis de rapidement comprendre notre besoin tout en mettant en place des actions concrètes de réhabilitation. L'idée d'être membre du groupement nous a également beaucoup plu, avec une notion de transparence de l'activité, la possibilité d'échanger, partager et apprendre avec d'autres membres.

C'est également l'approche d'accompagner le propriétaire sur toute la chaîne d'activité qui nous a semblé une bonne approche, ne pas le laisser simplement avec un document de gestion mais l'aider à l'appliquer. Je suis consultant en entreprise et, dans mon métier, la clé avec mes clients est la même : ne pas les laisser avec de belles préconisations mais les accompagner dans leur changement !

Est-ce la première fois que vous levez du liège sur vos parcelles ?

Oui, c'était une première pour nous même si le liège avait déjà été levé il y a un peu plus d'une dizaine d'années, si l'on en juge par l'épaisseur sur les arbres.

Qu'est-ce qui vous a motivé à lever le liège cette année?

La surépaisseur rendait la levée urgente pour relancer l'activité de notre suberaie. Par ailleurs, la coopérative proposait une démarche économiquement viable où nous étions rémunérés pour le liège levé et où le montant du paiement de ce liège était établi de façon transparent et professionnelle :

un technicien passe, réalise les estimations, vous explique ce que vous avez sur votre propriété et où il peut et va être vendu. Enfin, la coopérative est transparente et fonctionne en toute « légalité » quant aux personnes qui interviennent lors de la levée : leur expérience, leur rémunération...

En quoi l'action de la coopérative a été décisive dans la vente de votre liège ?

La coopérative a joué un rôle prépondérant pour les néophytes que nous étions - nous en savons un peu plus maintenant ! Elle nous a éclairé sur la valeur du liège sur notre propriété, maintenant et le potentiel à la prochaine levée, elle a géré tout l'aspect logistique qui est très lourd : trouver un acheteur, négocier avec ce dernier (à des tarifs d'achat que nous seuls, indépendants, serions incapables d'atteindre), s'occuper de toute la logistique : trouver une équipe pour lever, gérer le transport... économiquement parlant, je vois mal comment nous aurions pu tirer la même valeur économique de notre produit en agissant seuls. Et de surcroît, également conserver une démarche s'inscrivant dans une approche économie durable et le respect de la nature et de notre forêt.



Photographie : J.F. GUIDERDONI

François Muracciole, Directeur de SILVACOOP



Photographie : ©SILVACOOP

François MURACCIOLE

De quelle manière êtes-vous intervenu chez M. Guiderdoni ?

Lors de la campagne de liège 2017 sur Petreto-Bicchisano, Mr Guiderdoni nous a sollicité pour une intervention sur ces parcelles. Comme le pratique habituellement la coopérative, nous avons convenu d'un rendez-vous sur sa propriété de façon à pouvoir ainsi, estimer le potentiel des peuplements et expliquer au propriétaire le fonctionnement de la coopérative.

A la suite de cette visite, le propriétaire a souhaité adhérer à la coopérative et enclencher le processus permettant de lever son liège.

Quelles sont les missions de SILVACOOP ?

Silvacoop est une coopérative au service des propriétaires forestiers. A ce titre, elle assure pour le compte des propriétaires adhérents l'ensemble des actions de gestion pour le compte du propriétaire (réalisation des documents de gestion durable, repérage des limites, estimation et commercialisation (bois, liège), montage et suivi des dossiers d'aides.

A travers la coopérative, les propriétaires ont la capacité à regrouper l'offre sur les produits issus des forêts (liège, bois d'œuvre, bois énergie....) et donc à optimiser la commercialisation.

Au-delà de cette mission de gestion et de commercialisation, la coopérative est engagée dans la dynamisation de la filière

Bois Energie en Corse. En effet, à travers les postes de coordinateur du dossier Dynacorsebois et d'animateur Bois Energie, la coopérative contribue au quotidien au développement de cette filière.

Quels sont les avantages pour un propriétaire d'adhérer à SILVACOOP ?

La coopérative propose au propriétaire une solution intégrée en terme de gestion de sa propriété. En effet, après avoir adhéré, la coopérative prend en charge l'ensemble des actions à mettre en œuvre. Cela nécessite, bien sûr que s'établisse entre le propriétaire et la coopérative, une véritable relation de confiance. Le propriétaire n'a souvent ni le temps matériel, ni les connaissances permettant de suivre au quotidien les opérations de gestion de ces parcelles (coupes, travaux.....). En adhérant à la coopérative, il confie à des professionnels, la gestion de son patrimoine.

Propos recueillis par Philippa SBRESCIA - Technicienne forestière



Photographie : J.F. GUIDERDONI

Leveurs de liège sur la propriété durant l'été 2018



Photographie : J.F. GUIDERDONI

Chênes-lièges suite à la levée sur la propriété mêlant exploitation forestière et agritourisme

INNOV'ILEX : la gestion durable du chêne vert au service de son innovation !

Le chêne vert couvre une surface en Corse de 169 000 hectares dont la majeure partie de cette ressource appartient à des propriétaires privés. Dans la complémentarité de son utilisation en bois de chauffage, le CRPF de Corse a initié dans le cadre du projet INNOV'ILEX (financé par la DRAAF de Corse) une réflexion technique sur de nouveaux outils en faveur de la valorisation en bois d'œuvre du chêne vert.

En 2010, le CRPF de Corse a bénéficié de subventions de l'Etat pour mener une étude sur l'identification des stations forestières (qualité du sol) de chêne vert en partenariat notamment avec l'ODARC, l'ONF Corse, l'Institut Forestier National (IFN) et l'INRA d'Avignon. Le résultat principal de cette étude est la création d'une clef de détermination des stations forestières afin de pouvoir identifier sur le territoire les plus favorables à une sylviculture dynamique productrice de bois d'œuvre. A l'initiative de l'ODARC et en partenariat avec l'ONF Corse et le CRPF, à cette même période des essais de sciage du chêne vert ont également été menés

les effets éventuels du changement climatique sur les yeuseraies*, leur rôle dans le captage du carbone atmosphérique, l'identification des stations productives de chêne vert et la définition d'itinéraires sylvicoles pour produire du bois d'œuvre. Nous rechercherons notamment, en partenariat avec des propriétaires forestiers de l'île, à mettre en place des essais sylvicoles en vue de sélectionner des arbres d'avenir pour une valorisation futur en parquet par exemple. En tant que propriétaire forestier n'hésitez pas à rentrer en contact avec le CRPF de Corse si vous êtes intéressés par cette démarche. L'intérêt du projet INNOVILEX sera d'initier des projets sur

la valorisation en bois d'œuvre du chêne vert avec les acteurs locaux de l'aval forestier pour mettre en place et structurer cette filière d'avenir.

Florian GALINAT
Ingénieur



Parquet contrecollé (Bilan provisoire des essais de valorisation du bois de chêne vert, ODARC, 2010)

par le CIRAD pour tester trois modes de valorisation du chêne vert corse : le déroulage épais, le sciage pour du parquet contrecollé et les pavés en bois debout. Le déroulage épais en raison de la dureté naturelle du bois ne serait pas une piste à exploiter à cause des contraintes mécaniques observées. En revanche le parquet contrecollé et le bois debout pourraient donner des produits intéressants avec la nécessité de maîtriser la qualité du bois et les temps d'approvisionnement.

INNOVILEX, financé sur des crédits Etat de l'appel à projets « Innovation et investissements pour l'amont forestier » regroupe L'ONF Corse, les CRPF Occitanie, PACA et Corse, l'Institut du Développement Forestier (IDF), le CNRS-CEFE de Montpellier, l'IMBE de Marseille et l'Association Forêt Méditerranéenne. Ce projet permettra notamment d'étudier



Rencontre technique des CRPF en Corse pour l'étude des effets du changement climatique sur la yeuseraie corse

* yeuseraie : forêt de chênes verts

Portrait d'un adhérent : Michel De Menou

Michel de Menou est propriétaire de bois en Castagniccia, dont sa famille est originaire. Sa forêt, son parcours, ses interrogations illustrent bien la situation devant laquelle se trouve chaque propriétaire de bois en Corse. Pour permettre de mieux prendre en compte les possibilités qui sont offertes à chaque propriétaire de bois et de forêt, il a proposé de nous dire en deux mots ce qu'il a fait. Pourquoi et comment. Très instructif.

Comment j'ai entrepris de restaurer ma forêt

Ma famille avait une petite propriété de 10 hectares en Castagniccia, composée initialement d'une partie en vigne et d'une partie en taillis de châtaigniers. La vigne abandonnée après la guerre, s'est regarnie naturellement de 17 essences d'arbres : châtaignier, charme, chênes, pins, frêne, merisier, ... Le taillis de châtaigniers a été exploité en piquets. La propriété était accessible par un chemin et une grande partie était « emmaquisée ». Que faire alors pour mettre en valeur ce lieu et ces bois ?

En 2000, je rencontre l'ODARC à la foire du col de Pratu. Son conseil : transformer l'exploitation du taillis de châtaignier en une production de bois d'œuvre plus valorisante, créer une piste, favoriser les bois plus précieux.

De 2000 à 2003, je réalise avec l'ODARC, une piste, et deux opérations de dépressage (sélection) et de balivage (éclaircie). En 2010, avec le CRPF de Corse, je réalise un CBPS qui me permet de définir les opérations à faire et à les programmer dans le temps. En 2010 et 2011, je réalise sous la supervision du CRPF de Corse, des éclaircies dans les taillis de châtaigniers pour favoriser les arbres d'avenir. La vente des coupes à un entrepreneur puis à la coopérative amortissent les travaux.

Puis, j'adhère : au Syndicat des forestiers privés pour bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile, de l'indemnisation des dégâts, et défendre mes intérêts de sylviculteur, à la Coopérative à qui je confierai les travaux et les ventes des coupes de bois et enfin à PEFC qui certifie que ma production de bois est conforme aux règles de la gestion durable.



Forêt de Michel De Menou sur la commune de La Porta

Photographie : Michel DE MENOU

La démarche que je conseille aujourd'hui.

Après avoir réalisé ces aménagements et avoir pris connaissance des différents établissements et organismes qui travaillent sur la forêt, au niveau de l'État et au niveau de la Région, je peux conseiller la démarche suivante :

- Identifier sa propriété et ses éventuels indivisaires: matrice cadastrale, plans, titres de propriété, accès.
- Prendre contact avec le CRPF qui fournira des conseils, établira un diagnostic et proposera un itinéraire de sylviculture. C'est gratuit !
- Réaliser un Document de Gestion Durable qui permet de construire un projet sur la durée et qui permet d'obtenir des financements publics. Le PSG est en quasi totalité subventionné par l'ODARC.
- Se regrouper avec d'autres propriétaires pour mutualiser les travaux d'aménagement (piste, clôture) et les travaux d'exploitation (plantation, coupe) afin de mieux rentabiliser les travaux.
- Adhérer individuellement ou collectivement au Syndicat, à la coopérative,

à PEFC.

- Réaliser les travaux avec une entreprise ou avec la coopérative en montant des dossiers d'aide financière de l'ODARC dans le cadre du PDRC (Programme de Développement Rural de la Corse).
- Rester en contact avec le CRPF, le Syndicat, la Coopérative en participant aux réunions d'information et aux Assemblées Générales pour être informé et formé.

L'objectif, pour beaucoup de petits propriétaires comme moi, est d'entretenir, de valoriser et de transmettre un patrimoine familial tout en minimisant les coûts et en gagnant éventuellement quelques « soldi ».

Michel DE MENOU

Accueil du CETEF et du Syndicat des propriétaires forestiers de l'Indre

Début octobre, le CRPF de Corse a accueilli un groupe de onze personnes appartenant au CETEF et au Syndicat des propriétaires forestiers de l'Indre à Petreto-Bicchisano. Au programme de la matinée, visite d'une propriété de chêne vert et présentation de l'essence au niveau régional, sa filière et les projets relatifs. Après un moment de partage autour d'un pique-nique régional, les personnes présentes à cette journée d'échanges ont pu explorer une propriété de chênes-lièges exploitée. Ils ont ainsi découvert la culture ancestrale du liège en Corse, les projets en cours pour le développement de cette filière et bien évidemment la problématique du changement climatique pour cette essence purement méditerranéenne. Le CRPF de Corse remercie l'ONF et PEFC Corsica qui ont également accueilli le groupe au cours de la même semaine.

Arrivée d'un nouveau technicien au CRPF de Corse

Benjamin Hardy, jeune technicien forestier de 20 ans a rejoint l'équipe du CRPF de Corse au mois d'octobre. Il a pour mission de travailler sur les différents projets en cours à savoir les DOCOBAS, INNOV'ILEX, INNOCABLE, et sur un projet de protection de feuillus dans le cadre de la Charte Forestière du Fium'orbo.

Des nouvelles de *Xylella fastidiosa*

C'est en 2015 que nous faisons la découverte de la bactérie *Xylella fastidiosa* sous-espèce *multiplex* sur l'île. Les symptômes caractéristiques de la bactérie, à savoir coloration anormale, jaunissement, dessèchement et chute des feuilles, baisse de la vigueur des arbres, ont été observés sur de nombreuses espèces en Corse, sans pour autant que le lien avec le dépérissement des arbres forestiers ait été démontré. Depuis 2015, 15 000 prélèvements, toutes espèces confondues (477 espèces différentes) ont été réalisés, parmi eux 800 concernent le chêne vert et le chêne-liège. Seulement deux chênes-lièges ont été contrôlés positifs à la présence de la bactérie durant ces 3 dernières années. Au printemps dernier, deux missions ont été réalisées, une administrative et une technique. La première a abouti sur l'émission de 7 recommandations pour une nouvelle stratégie de lutte contre la bactérie en Corse. La seconde a permis la réalisation de 197 analyses sur 7 espèces. 13 % d'entre elles concernent le chêne vert, 2 % le chêne-liège et 4 % l'arbousier. Les prélèvements analysés se sont révélés négatifs à la présence de *Xylella fastidiosa*. Les dépérissements observés sont potentiellement attribuables à la forte sécheresse de ces dernières années, en effet la Corse a connu le stress hydrique le plus fort depuis 1970.

Deux nouveaux Documents d'Objectifs Agricole et Sylvicole en Haute-Corse

Cervione et Calenzana sont les deux nouvelles communes où le CRPF de Corse conjointement avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse vont réaliser des DOCOBAS au cours des mois qui arrivent. Pour rappel les DOCOBAS sont des outils de diagnostic simple des potentialités agricoles et forestières d'un territoire au service des communes et des intercommunalités. Ces documents d'objectifs seront utilisés dans le cadre des documents d'urbanisme.

En 2018, 51 propriétaires ont participé à nos réunions d'information et de formation à travers toute la Corse.



Photographie : ©Corse-Matin

Retrouvez le programme des réunions 2019 dans notre prochain numéro de juin 2019

Le journal trimestriel d'information forestière *Furesta di Corsica* est réalisé par le CRPF de Corse. Il vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de nos courriers, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF de Corse en indiquant vos coordonnées.

Directeur de la publication : Philippe THEVENET
Rédaction - Graphisme - Mise en page : Philippa SBRESCIA
Imprimerie : Coloradoc
Photo couverture : Orso CERATI- CRPF de Corse©CNPF
Numéro tiré à 4000 exemplaires
Abonnement gratuit
ISSN : 2611-0598